

**PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 avril 2014**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Catherine LAVAUD, Nathalie GRILLON, Aline VAUTHIER, Sylvie MILLOT, Martine HUIBAN et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Jurgen ALLEAUME, Marcel DUBOIS, Sébastien DESBOURDES, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT.

**Absents** : Mme Anne OLIVIER et Mr Bernard PERUS

**Secrétaire de séance** : Mme Aline VAUTHIER

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08/04/14**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 08 avril 2014.

**3) Ouverture de crédit en investissement**

Mme le Maire explique au conseil qu'il convient de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget communal 2014.

Mme le Maire propose d'inscrire une somme de

<b>Imputation</b>	<b>Montants</b>
2315	6 859.68 €
	28 040.64 €
2151	16370.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 270.72 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription des dépenses d'investissement pour les sommes indiquées ci-dessus pour le mandatement des factures correspondantes.

**4) Fêtes Patronale**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des tarifs de droit de place attribués aux forains pratiqués les années passées :

6€/mètre pour les 10 premiers mètres et 3€/mètre pour les suivants.

Mme le Maire propose les tarifs suivants : 4€/mètre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de droit de place de la fête patronale, à savoir 4€/mètre.

**5) Autorisation à Mme le Maire d'intenter les actions en justice ou défendre la commune au tribunal**

Mme SECHET informe le conseil municipal des affaires en cours défendu devant les tribunaux et précise que l'avocate en charge du dossier opposant la commune contre Mr G. a besoin d'une délibération du nouveau conseil municipal en place pour continuer la gestion de l'affaire.

Elle demande donc de l'autoriser à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Elle demande aux membres du conseil municipal d'autoriser en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant le Tribunal de Grande Instance d'Évry et l'opposant à Mr G.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, tant administratives que civiles et pénales, en première instance et en appel, ainsi que devant le Conseil d'état ou la Cour de cassation, et autorise en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant Tribunal de Grande Instance d'Évry et l'opposant à Mr G.

#### **6) Vote des Taux d'imposition 2014**

Mme SECHET rappelle les taux d'imposition de la commune de 2013. Elle précise que la commission finances émet un avis favorable au maintien des taux pour 2014.

Mme le Maire demande au conseil municipal de voter les taux 2014 :

- 8.31 % Taxe d'habitation
- 9.52 % Foncier Bâti
- 36.25 % Foncier non Bâti

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les taux d'imposition pour l'année 2014 tels que présentés ci-dessus et précise que le montant des recettes fiscales comprend l'ensemble des cotisations de la Commune aux différents syndicats ou districts dont elle est membre sauf pour la participation au SIARCE fixée à 18 271.00 € pour l'année 2014 et pour laquelle la Commune a délibéré en faveur d'une fiscalisation.

#### **7) Questions diverses**

- a) Mr MAUTRAIT demande que soit inscrit sur les prochains comptes rendus le nom des élus qui votent contre ou qui s'abstiennent seulement si l'élu le sollicite.
- b) Mr MAUTRAIT demande si les membres du CCAS peuvent étudier la possibilité de diffuser les comptes rendus aux personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'aux panneaux d'affichage municipaux.
- c) Mme le Maire informe que suite à des dégradations importantes au city stade, celui-ci sera dorénavant ouvert à 10h et fermé à 19h30 tous les jours. Elle propose aux élus de se charger de la fermeture par roulement en s'inscrivant sur un planning.
- d) Mme GRILLON demande que la liste des contacts des élus lui soit transmise.
- e) Mme SECHET informe que la RN20 va être fermée dans le sens province/Paris durant la nuit du 3 au 4 juin prochain et que la déviation mise en place passera par Boissy le Cutté.
- f) Mr AUCUOLON informe que les sorties de l'école élémentaire de 11h30 et 16h30 se feront par l'arrière de l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de sécuriser les sorties. Il rajoute qu'un sondage a été distribué aux parents et que selon les retours un point sera fait en fin d'année pour savoir si ce changement sera renouveler pour la rentrée 2014/2015.
- g) Mme le Maire informe que la commune a sollicité la présence de pompier pour sécuriser le défilé de la fête patronale 2014 et que malheureusement la demande n'a pas abouti. Les services de secours ont accepté de mettre 3 pompiers et un véhicule ambulance à disposition en caserne en cas de problème.
- h) Mme le Maire demande aux élus de s'inscrire sur le tableau de présence pour les élections européennes du 25 mai 2014.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 22H.